

**FUTURALLIA QUÉBEC 2008**  
**Québec, Canada, les 20, 21 et 22 mai 2008**  
**Protocole d'entente, chefs de mission**

Futurallia Québec 2008 organise les 20, 21 et 22 mai 2008, au Centre des congrès de Québec, une rencontre internationale de PME/PMI afin de promouvoir entre elles des partenariats et des alliances sous toutes les formes possibles.

Le présent protocole formalise l'engagement de Futurallia Québec 2008 vis-à-vis des organismes canadiens et étrangers souhaitant être promoteurs de cette manifestation et réciproquement.

Cet événement est organisé par PÔLE Québec Chaudière-Appalaches (PÔLE) en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne (CCIV) en France.

**IDENTIFICATION DES PARTIES**

**a) Organisateur :**

**FUTURALLIA QUÉBEC 2008**

Adresse : 1175, rue de Lavigerie, bureau 300

Québec (QC), Canada G1V 4P1

Tél : (418) 681-9700 - Fax : (418) 681-1535 - Courriel : [info@futuralliaquebec2008.com](mailto:info@futuralliaquebec2008.com)

**Noms des responsables :** Mme Caroline Lepage                      Directrice générale - Futurallia Québec 2008  
Mme Myriam LeBlanc    Directrice développement des affaires - Futurallia Québec 2008

**b) Organisme partenaire principal – Signataire de la convention :** organisme responsable du recrutement et de la promotion de Futurallia Québec 2008 dans sa région désignée

Nom de l'organisme: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

*Remarque : Futurallia Québec 2008 considérera comme unique interlocuteur, tant d'un point de vue administratif que financier, le partenaire principal.*

**Territoire géographique desservi par le partenaire dans le cadre de la promotion de  
Futurallia Québec 2008 (état, région(s), province(s), etc.)**


**IMPORTANT**  
**La personne contact sera le coordinateur<sup>1</sup> de sa délégation d'entreprises,  
et sera le contact opérationnel de l'équipe Futurallia Québec 2008**

Personne contact : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

**c) Organisme(s) associé(s) – Signataire(s) de la convention** : délégué(s) par l'organisme partenaire afin de supporter les activités de recrutement des entreprises.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESTATION

Futurallia Québec 2008 repose sur le principe des conventions d'affaires, qui a pour objectif de favoriser la rencontre de décideurs d'entreprises et de négocier des opportunités de partenariats.

Multisectorielle, cette opération a pour finalité de proposer sur deux jours de forum et conférences, un horaire de conférences et de rendez-vous basé sur des souhaits de rencontres émis au préalable par les participants.

Les chefs d'entreprises rempliront une fiche technique présentant leur société et détaillant le type d'alliance recherchée. L'ensemble de ces fiches sera agrégé dans un catalogue en ligne ; celui-ci permettra à chaque participant ayant émis le souhait d'obtenir un programme de rendez-vous d'effectuer ses choix.

Grâce à un logiciel informatique spécifiquement développé et appliqué à l'occasion des 12 éditions précédentes pour cette manifestation, chaque entreprise recevra au jour de son arrivée un programme formalisé de rendez-vous de 30 minutes (au maximum 12 rendez-vous).

## ARTICLE 2 - CALENDRIER - DELAIS

- **Après le 16 avril 2008** : Futurallia Québec 2008 n'effectuera aucun remboursement des frais d'inscription.
- **Avant le 30 avril 2008** : validation par le chef de mission de la liste définitive des entreprises participantes en règle de paiement de leur inscription à Futurallia Québec 2008.
- **Pour le 13 mai 2008** : le partenaire s'engage à ce que les organisateurs de Futurallia Québec 2008 reçoivent, dans les temps impartis, l'ensemble des choix de rendez-vous finalisés par les participants, membres de sa délégation.
- **20, 21 et 22 mai 2008**: Futurallia Québec 2008
- **Avant le 30 mai 2008** : le partenaire s'engage à ce que les organisateurs de Futurallia Québec 2008 reçoivent les questionnaires d'évaluation complétés par les entreprises participantes de sa délégation.

## ARTICLE 3 - ENGAGEMENT COMMUN DES PARTIES

Futurallia Québec 2008 et l'organisme partenaire susmentionné s'engagent à mettre en oeuvre une collaboration active indispensable à la réussite du projet repris en point 1.

Les deux parties s'engagent à fournir les meilleurs efforts (en temps et compétences) en vue d'assurer la bonne fin de la prestation.

Les deux parties s'engagent à optimiser, sur la base des informations requises et transmises dans les délais précisés par l'organisateur de l'évènement, le niveau de prestation commandé.

## ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES DEUX PARTIES

### Article 4.1 – Engagement de Futurallia Québec 2008

Futurallia Québec 2008 s'engage à mener à bien la tâche reprise dans l'article 1 conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

À cet effet, Futurallia Québec 2008 s'engage à :

- Inscrire à Futurallia Québec 2008 les entreprises selon le tarif et les prestations repris en annexe 1.
- Organiser pour chaque entreprise participante, un programme de rendez-vous au vu d'un catalogue en ligne présentant l'ensemble des inscrits à Futurallia Québec 2008. Chaque entreprise participante pourra

rencontrer la plupart des entreprises qu'elle aura sélectionnées dans le catalogue. En contrepartie, elle s'engagera à accorder une rencontre aux entreprises en ayant fait la demande.

- Mettre gratuitement à la disposition de l'organisme signataire du présent protocole ayant recruté un minimum de 10 entreprises inscrites, (à l'exclusion de toute entreprise, sauf accord particulier) un espace de 10 pieds par 10 pieds (environ 9 m<sup>2</sup>) dans l'enceinte de la manifestation pour aménagement d'un stand, ceci à titre gracieux (valeur de 3500 \$). L'aménagement de l'espace sera entièrement à la charge du partenaire.
- Reverser au partenaire une commission de 125 \$ CA par entreprise régulièrement inscrite à la manifestation et dont Futurallia Québec 2008 aura encaissé le règlement complet à la manifestation.
- Assurer pour 10 entreprises inscrites, l'accès gratuit à la manifestation pour une personne désignée par le partenaire. La gratuité portera, hors frais d'acheminement, sur les nuitées d'hôtel, petits déjeuners, frais de restauration inclus dans les tarifs et les transports liés à la manifestation sur place.
- Consentir un privilège particulier aux chefs de mission qui recrutent un minimum de 20 entreprises.
- Assurer la présence sur place, et pendant toute la durée de la manifestation, d'une équipe d'interprétariat dans les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol et autres selon accord particulier avec Futurallia Québec 2008.
- Mettre à disposition le site Internet dédié à Futurallia Québec 2008 [www.futuralliaquebec2008.com](http://www.futuralliaquebec2008.com) pour la promotion de Futurallia Québec 2008 et possibilité de mettre en place, le cas échéant, un lien hypertexte avec le site Internet du partenaire.
- Publier, en français et en anglais, dans le catalogue en ligne Futurallia Québec 2008, ou tout autre outil développé en ce sens, un espace d'information décrivant les activités et les objectifs des entreprises inscrites à Futurallia Québec 2008.
- Mettre à la disposition du partenaire les outils de promotion commerciale de Futurallia Québec 2008 en quantité qu'il devra préciser préalablement (brochures, présentation PowerPoint Futurallia, DVD, etc.).
- Assurer la centralisation des réservations des chambres d'hôtel.
- Futurallia Québec 2008 se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions et de donner, pour une raison valable, un avis défavorable à la participation d'une entreprise.

#### **Article 4.2 - Engagement du partenaire ci-dessus désigné**

Le partenaire s'engage à :

- Promouvoir par l'ensemble des moyens nécessaires (temps, ressources humaines, logistique) l'opération Futurallia Québec 2008 auprès des entreprises de sa zone d'action.
- Ne valider l'inscription d'une entreprise de son territoire que si et seulement si celle-ci a réglé financièrement sa participation à l'événement Futurallia Québec 2008. (Dans le cas contraire, le partenaire s'engage à se substituer à l'entreprise en ce qui concerne le paiement.)
- Faire parvenir à Futurallia Québec 2008, **avant le 30 avril 2008**, la liste définitive des entreprises participantes en règle de paiement de leur inscription à Futurallia Québec 2008. Dès réception de cette liste, Futurallia Québec 2008 fera connaître à chacune des entreprises inscrites le code d'accès personnel au catalogue en ligne de Futurallia Québec 2008.
- Faire parvenir aux organisateurs de Futurallia Québec 2008 l'ensemble des choix de rendez-vous finalisés par les participants composant sa délégation avant le **13 mai 2008**.

- Informer les entreprises de sa délégation des conditions financières liées à leur participation à Futurallia Québec 2008 (les frais de voyage, dépenses personnelles, appels téléphoniques au départ de l'hôtel, frais de bar, restauration ou autres, ne sont pas compris dans le montant d'inscription et devront être assumés par le participant).
- Informer les entreprises de sa délégation que Futurallia Québec 2008 n'effectuera aucun remboursement des frais d'inscription après **le 16 avril 2008**.
- Faire compléter, à l'issue de Futurallia Québec 2008, par les représentants d'entreprises participantes de sa délégation avec programme de rendez-vous, le questionnaire d'évaluation fourni par Futurallia Québec 2008 avant **le 30 mai 2008**. Les commissions financières ne seront versées qu'après réception d'au moins 80 % des questionnaires d'évaluation dûment complétés.
- Régler la facture finale transmise par Futurallia Québec 2008, dans les 15 jours suivant la date d'édition de ladite facture.

#### **Article 5 - VALIDITE DU PRESENT PROTOCOLE**

Le présent protocole prend effet à compter de la date de signature par les 2 parties.

Jusqu'au **16 avril 2008** inclusivement, le présent protocole pourra être résilié par l'une des parties sans que financièrement il ne soit réclamé un dédommagement.

Après le **16 avril 2008**, Futurallia Québec 2008, en cas de rupture du contrat du fait d'une des parties, se réserve le droit de facturer la prestation à hauteur du niveau financier au jour de l'annulation de la commande.

Toute annulation du présent protocole se fera par voie de lettre recommandée adressée à Futurallia Québec 2008, Caroline Lepage, Directrice générale, 1175, rue de Lavigerie, bureau 300, Québec (QC), G1V 4P1 Canada.

#### **Article 6 - LITIGES**

Les parties conviennent que tout litige éventuel sera entendu devant les tribunaux judiciaires du Québec, dans le district de Québec.

**Futurallia Québec 2008 (Organisateur)**

Noms et fonction (\*) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(\*) des signataires habilités à engager la responsabilité légale du partenaire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature,

**L'organisme partenaire**

Noms et fonction (\*) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(\*) des signataires habilités à engager la responsabilité légale du partenaire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature,

**Partenaire associé :**

---

Noms et fonction (\*) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(\*) des signataires habilités à engager la responsabilité légale du partenaire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature,

**Partenaire associé :**

---

Noms et fonction (\*) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(\*) des signataires habilités à engager la responsabilité légale du partenaire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature,

## Annexe 1 – Grille tarifaire

### Forfait 2008

<b>1<sup>er</sup> participant</b>	<b>2<sup>e</sup> participant (occupation double)</b>	<b>Sans hébergement</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rendez-vous</li><li>▪ Conférences</li><li>▪ Exposition</li><li>▪ 3 nuitées</li><li>▪ Repas</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rendez-vous</li><li>▪ Conférences</li><li>▪ Exposition</li><li>▪ 3 nuitées</li><li>▪ Repas</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rendez-vous</li><li>▪ Conférences</li><li>▪ Exposition</li><li>▪ Repas</li></ul>
<b>1150 \$ CA</b>	<b>895 \$ CA</b>	<b>795 \$ CA</b>

### Taxes non incluses

Les taxes sont récupérables dans certains pays et selon certaines conditions.